RÈGLEMENT «Les Salamandres en simple»
1er TOURNOI DE SIMPLE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Classements de P12 à R4
Les 29 et 30 août 2026

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro 2502973. **Il aura lieu au gymnase LOUIS BABIN, route de Leuville 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon.**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBaD** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition**.

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Brigitte Vincent**, ses décisions sont sans appel et elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO principal du tournoi sera **Adeline Berthelot.**

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le gymnase comporte 5 terrains.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD autorisés à jouer dans les catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. **Le tournoi est de type standard** : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception.
Deux tableaux seront proposés : SD et SH. Chaque tableau de simple est découpé en 3 catégories : R, D et P, elles-mêmes subdivisées en séries organisées par Top.
Une série sera ouverte avec un minimum de 3 participants. L'organisation se réserve le droit de réunir 2 séries en cas de nombre de participants insuffisants.
Les séries R et P seront convoquées le samedi, et les séries D le dimanche.

Art. 07 Les séries se joueront en poules suivies d'une élimination directe, principalement en poules de 3 avec dans la mesure du possible, 2 sortants par poule. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.
Des volants seront fournis lors des finales.

Art. 08 Les séries seront découpées en TOP.
Les séries seront composées selon le nombre de participants, les CPPH des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Art. 09
L'ouverture des inscriptions le : 15 juin à 20h00
La fin des inscriptions le **29 juillet 2026 à 23h55** Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
La cote d'un joueur pris en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du **30 juillet 2026.**
Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **14 août 2026.**
Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du **13 août 2026.** Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.
Nombre de participants : 250

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est de **15€ par tableau**.

Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable. 2 € par joueur sont reversés à FFBaD, et 2€ par joueur seront reversés à Solibad.

Art. 11 Les inscriptions et les paiements se feront uniquement en ligne via ebad/badnet.
Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.
Seules les inscriptions complètes seront prises en compte. .
Toute modification et annulation devra être faite par mail à **salamandre.assgabad@gmail.com.**
En cas d'annulation postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.

Art. 12 Les volants officiels seront : **PERFLY 930**

Art. 13 Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 14 Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 15 Les joueurs disposent de **trois minutes** entre l'appel et le début de leur match.

Art. 16 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain y compris l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 17 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 18 Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

Art. 19 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Art. 20 **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera au fur et à mesure ou à la fin de chaque journée.

Art. 21 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 22 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 23 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Art. 24 **Le comité se réserve le droit en cas de crise sanitaire de modifier la répartition des tableaux. Le comité vous avertira.**

Art. 25 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**